



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 17 avril 2018

## INVITATION - PRESSE

### **Société Carbon Ingen'R Bugeat-Viam (CIBV) : autorisation de la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés**

Le projet porté par la société Carbon Ingen'R Bugeat-Viam (CIBV) concernant la création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés sur la zone du bois de Bugeat-Viam a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et d'une demande d'autorisation de permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

Suite à ces demandes, une enquête publique a eu lieu du 14 novembre au 15 décembre 2017. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées le 26 janvier 2018, en émettant un avis favorable.

Le projet, au titre de la procédure relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), a reçu un avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 8 mars 2018.

Le préfet de la Corrèze a signé l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE le 30 mars 2018.

Afin de présenter les éléments relatifs à ce dossier, une conférence de presse aura lieu :

**Jeudi 19 avril 2018 à 11 h 30**  
**Salle Brune – Préfecture de la Corrèze.**

#### **Contact presse**

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter